

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt-neuf du mois de novembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, VEY Patrick.

Absents représentés : Mr ANDRIEU Eric (représenté par Mr PANNEFIEU Jean-Paul), Mme AVOUAC Sophie (représentée par Mr ARCIS Michel), Mr DIDIERJEAN Renaud (représenté par Mr CHAZALON Didier), Mme FAURE Françoise (représentée par Mr MARCON Maurice), Mme FOURNEL Michèle (représentée par Mr LAC Régis), Mme VAGGIANI Renée (représentée par Mme BERRY Josette).

Mr GIRAUD Christophe a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé avec 5 abstentions.

Compte rendu des différentes réunions

- **Sortie en Italie** : 9 personnes ont pris part à un voyage en Italie dans le cadre d'un projet de jumelage avec deux communes situées dans une vallée italienne proche de la frontière. Les moines de Saint Chaffre y avaient construit un monastère au Moyen Age et les habitants parlent un patois proche de celui du Monastier. Des échanges pourraient se développer entre les deux territoires.
- **Sortie en écosse** : Réalisé dans le cadre d'un partenariat sur Robert Louis Stevenson, ce voyage a permis de lier des contacts avec des associations travaillant sur le sujet en Ecosse. Mr le Maire rappelle également le projet de création d'une stèle à la mémoire de l'écrivain et l'organisation d'une Fête Stevenson durant l'été 2013. Des fonds européens pourraient être obtenus pour ce projet de partenariat.
- **Cérémonie du 11 novembre** au monument aux morts.
- **Réunion Natura 2000 le 21 novembre** : Le CPIE ainsi que les maires des communes concernées étaient présents à cette réunion. Un projet de sentier balisé de 7.5 km autour du grand Suc de Breysse a été présenté. Le fléchage de ce sentier devra être réalisé par la commune, le matériel étant financé par Natura 2000. La sortie d'un nouveau topoguide 'Volcans en Liberté' incluant les monts Breysse et l'étang des Barthes a également été annoncée.
- **Spectacle 'Les Passagers du Vent »** le 23 novembre
- **Veillées des 23 et 24 novembre** réalisées par le musée des Croyances Populaires

Droit de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC n° 163 (8 rue Saint Jean)
- Vente de parcelles de terrains bâties sise section E n° 423 et 424 (Chateauneuf)

Après délibération, le conseil décide de ne pas préempter pour les ventes présentées.

Délibérations diverses

- **Décisions modificatives** : Mr Régis LAC présente les décisions modificatives à adopter :

Budget commune :

- o Compte 6332 : + 500 €uros
- o Compte 64111 : + 5000 €uros
- o Compte 64131 : + 2000 €uros
- o Compte 6451 : + 6500 €uros
- o Compte 6455 : + 5000 €uros
- o Compte 6478 : + 17000 €uros
- o Compte 6488 : + 4000 €uros
- o Compte 657364 : - 40000 €uros

Mr LAC explique que ces modifications concernent les charges de personnel. Des dépenses imprévues n'avaient pas été budgétisées (prolongation d'un CUI de six mois, agents recenseurs, renfort au secrétariat suite à la mutation d'un agent, paiement de validation de services pour un agent).

Budget photovoltaïque :

- o Compte 2138 : + 34072.84 €uros
- o Compte 2315 : - 34072.84 €uros

Cette modification concerne le transfert d'immobilisation de la toiture du gymnase.

Après délibération, le conseil approuve ces deux décisions modificatives à l'unanimité.

- **Transfert d'immobilisation du budget photovoltaïque vers le budget commune** : Mr LAC précise qu'il est nécessaire de procéder au transfert d'immobilisation du budget photovoltaïque vers le budget commune pour les travaux effectués sur la toiture du gymnase. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le transfert d'immobilisation pour un montant de 34 072.84 €uros.
- **Approbation du compte administratif du budget camping** : Mr le Maire rappelle que suite à la vente du camping municipal, le budget a été clos. Il indique qu'il est donc nécessaire de voter le compte administratif. Mr LAC présente les chiffres définitifs qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 202154.79 €uros

Dépenses d'investissement : 34593.50 €uros

Recettes de fonctionnement : 201 034.15 €uros

Recettes d'investissement : 201167.72 €uros

Le compte administratif est donc arrêté avec un déficit de fonctionnement de - 1120.64 €uros et un solde positif d'investissement de 153871.51 €uros.

Mr le Maire laisse la présidence de séance à Mr GALLAND, premier adjoint et quitte la séance.

Après délibération, le compte administratif du budget camping est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire reprend la présidence de séance.

- **Approbation du compte de gestion du budget camping** : Mr le Maire présente ensuite le compte de gestion du budget camping dressé par le receveur municipal. Il est en tout point semblable au compte administratif. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur municipal.
- **Renouvellement de la convention ATESAT** : Mr le Maire indique que la convention ATESAT signée avec la Direction départementale des Territoires de Haute-Loire arrive à son terme le 31 décembre 2012. Il rappelle que cette convention permet une assistante technique des services de la DDT dans le cadre de plusieurs missions, comme les travaux de voiries inférieurs à 90 000 €uros. Il propose donc de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2013. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention ATESAT dans les mêmes termes.

- **Appel d'offres pour le goudronnage de la voirie du lotissement Les Narcisses** : Mr le Maire rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé pour les travaux de goudronnage de la voirie du lotissement 'Les Narcisses'. Il présente les trois offres reçues et le choix de la commission d'appel d'offres. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres, à savoir l'offre de l'entreprise EUROVIA DALA pour un montant de 65 561.75 €uros HT. La durée des travaux est de 15 jours. Ils pourraient être effectués dès cet hiver si les conditions climatiques le permettent.
Mr CHAZALON indique que ces dépenses n'avaient pas été prises en compte dans le budget initial du lotissement et que la commune doit par conséquent à présent assumer entièrement cette dépense importante. Un débat s'engage ensuite concernant l'intégration des frais de voiries aux dépenses liées à la réalisation d'un lotissement. Mr NICOLAS pense qu'il n'est pas judicieux d'intégrer ces frais au prix des travaux car les réfections de voiries communales sont généralement prises en charge par le budget général de la commune. Ceci permettrait de diminuer le prix de vente du m² des terrains du lotissement. Mr CHAZALON approuve ce point de vue et indique qu'il faudra en tenir compte lors du prochain calcul du prix de vente des terrains situés dans le futur lotissement Séjourné.
- **Approbation d'un devis pour l'installation d'un chauffage à l'assemblée du Mont** : Concernant la Commission Syndicale du Mont, Mr le Maire tient à préciser que ce sont les membres de la commission syndicale qui demandent des devis aux entreprises pour les travaux à réaliser et qu'il ne peut être tenu responsable des choix des entreprises sollicitées. La commune valide uniquement les devis retenus par la commission. Il indique ensuite que la commission syndicale du Mont a décidé d'installer un nouveau chauffage à l'assemblée du village. Trois modes de chauffage ont été envisagés : électrique, fuel et granulés de bois. Il présente différents devis et indique que la commission a opté pour la solution la moins onéreuse, à savoir un chauffage électrique. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise EGM Solvignon pour un montant de 8640.38 €uros HT. Il termine en disant que la commission envisage de restaurer la toiture des puits du Mont en 2013.
- **Création d'un parking à la Rue Saint Pierre** : Mr le Maire rappelle le projet de création d'un parking rue Saint Pierre tel qu'il a été présenté lors des dernières séances. Il présente le document d'arpentage du cabinet Joseph DESCOURS. Le projet consiste en un redécoupage de parcelles permettant de conserver un droit de passage pour l'un des riverains, ainsi qu'une extension de la zone de stationnement grâce à un échange de terrain et une vente d'une partie du domaine public. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le document d'arpentage présenté. Mr CHAZALON précise que le permis de démolir pour la maison acquise par la commune pour ce projet est en cours d'instruction.
- **Enquête publique pour une vente d'une partie du domaine public** : Mr le Maire rappelle que la vente d'une partie du domaine public Rue Saint Pierre nécessite l'ouverture d'une enquête publique de 15 jours. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'ouverture de cette enquête publique.
- **Demande de subvention dans le cadre des amendes de police** : Mr le Maire informe le conseil que la commune peut prétendre à une subvention dans le cadre des amendes de police pour le projet de création d'un parking rue Saint Pierre. Il précise que le montant subventionnable est plafonné à 30 000 €uros et que la subvention ne pourra excéder 30 % des dépenses engagées. Après délibération, le conseil approuve la demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour le projet de création d'un parking rue Saint Pierre et le plan de financement présenté.

- **Subventions aux associations Judo et Tennis** : Mr le Maire indique que le Conseil Général demande la modification du contenu de la délibération prise pour l'attribution d'une subvention à ces deux clubs sportifs et demande que soit précisé que cette subvention est allouée à des fins de règlement de frais afférents au paiement d'un éducateur sportif. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la modification de la délibération prise en date du 29 mars 2012 dans les termes indiqués.
- **Demande de réservation du boulodrome par un club de pétanque** : Comme chaque année, Mr le Maire présente la demande de réservation du boulodrome par le club de pétanque de Freycenet Latour pour les mois de février et mars 2013. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette location, sous réserve que les associations de pétanque et de longue du Monastier soient en accord avec les horaires proposés. Mr le Maire précise que le montant de la location sera décidé en même temps que le vote des tarifs annuels.

Questions diverses :

- **Nouveaux contrats aidés**: Mr le Maire informe le conseil que de nouveaux emplois aidés ont été mis en place. Il présente les dispositifs et propose au conseil une réflexion sur une éventuelle embauche pour le service technique. Les membres du conseil souhaitent que les candidats éventuels soient bien informés du fait que ce ne sont pas des emplois pérennes. Ils voudraient aussi avoir des renseignements supplémentaires sur ces nouveaux contrats. Mr Le Maire suggère d'aborder la question lors du prochain conseil.
- **Attribution des colis aux aînés ruraux** : Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de réserver les colis des aînés ruraux aux seuls résidents principaux de la commune. En effet, de nombreux problèmes de distribution sont rencontrés chaque année pour les personnes qui ne résident pas en permanence au Monastier, et les communes d'origine des personnes ayant une résidence secondaire au Monastier leur offrent déjà un colis. Par ailleurs, certaines maisons de retraite extérieures d'autres communes du département demandent à présent à la commune de financer l'achat d'un colis pour les résidents originaires du Monastier. Mr GALLAND précise qu'une telle décision devrait aussi s'appliquer au traditionnel repas de Noël. Mr le Maire indique ensuite qu'il faudrait cependant faire une exception pour les personnes qui résident au Monastier pendant la saison hivernale, soit environ 6 mois de l'année. Le conseil approuve ces propositions et estime que dès lors qu'une personne est en maison de retraite, la structure est considérée comme sa résidence principale et qu'il n'y a donc pas lieu de rembourser les frais de son colis, d'autant plus que nos aînés ruraux résident en maison de retraite au Monastier ne reçoivent pas non plus de colis.
- **Affectation des dépenses afférentes aux eaux pluviales** : Mr le Maire rappelle au conseil la question posée lors de la dernière séance concernant l'affectation des dépenses relatives aux réseaux d'eaux pluviales. Renseignements pris auprès du trésorier municipal, ces dépenses devraient être financées par le budget Commune, mais il s'avère qu'elles peuvent aussi être financées par le budget assainissement si celui-ci le permet. Mr NICOLAS estime qu'à long terme, une telle affectation obligerait la commune à augmenter de façon conséquente les tarifs de l'assainissement. Mr CHAZALON tient à préciser que les eaux pluviales des lotissements privés devraient être gérées par les lotisseurs en application de la loi sur l'eau. Mr PANNEFIEU indique que ce n'est pas le cas pour l'instant.
- **Elagage d'arbres au Mazel** : Mr le Maire rappelle la demande d'élagage faite au lieu-dit le Mazel en vue d'éviter des incidents sur une ligne électrique. Ces travaux semblent à priori avoir été faits.

- **Actes de vandalisme** : Mr le Maire rappelle au conseil que panneaux ont été détériorés par des vandales au lieu-dit La Rousselle. Contrairement à ce qui avait été affirmé, aucun agent de la commune n'a été témoin de ces actes. Mr le Maire informe ensuite le conseil qu'un nouvel acte de vandalisme a été constaté sous le péristyle des bâtiments conventuels et qu'un boîtier d'arrêt d'urgence a été saccagé.
- **Création d'un terrain de cross** : Mr le Maire précise que lors de la dernière commission Jeunes, les adolescents avait souhaité qu'un terrain de cross soit aménagé au-dessus du collège. Il indique que les travaux de terrassement ont été réalisés par l'équipe technique et qu'il faut à présent aménager le site.
- **Révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne** : Mr le Maire présente au conseil la lettre de l'agence de l'eau annonçant qu'une consultation a été lancée du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013 en vue d'une révision du SDAGE.
- **Projet du nouveau lotissement** : Mr CHAZALON précise que le projet a pris du retard, notamment à cause de la révision du PLU qu'il a nécessité. Il ajoute qu'un lotisseur privé envisage d'aménager une parcelle située au-dessus. Ce nouveau projet pourrait entraîner la mise en place d'un Projet Urbain Partenariat sur ce secteur afin de réduire les coûts et de réfléchir à un aménagement raisonné à plus grande échelle. La voirie de desserte de ces deux lotissements pourrait ainsi permettre une boucle avec le lotissement des Condamines.
- **Distribution des nouveaux containers à ordures ménagères** : Monsieur le Maire présente le bilan du SICTOM concernant la distribution des nouveaux bacs à ordures. Cet état fait apparaître un taux de non distribution de 14.2 %, dont 61 personnes avec un refus définitif et 23 personnes pour lesquelles la distribution n'a pas été effectuée en raison d'un manque d'information. Une vingtaine de containers sont encore en cours de distribution. Il indique qu'il faut désormais prévoir une date de ramassage des anciens containers. Mr MOUNIER précise que les conditions météorologiques de cet hiver conditionneront ce ramassage qui sera effectué par le Service Technique et qui pourrait débuter le vendredi 14 décembre 2012. Un article sera publié dans la presse afin d'en informer la population et des affiches seront posées dans les commerces. Mme BERRY demande comment vont faire les personnes qui n'ont pas encore leurs containers et qui en ont pourtant fait la demande. Elle estime que les plateformes de dépôts des containers devraient être réalisées avant la mise en place du nouveau système. Mr CHAZALON répond qu'un roulement devrait se mettre en place et que les usagers ne vont pas tous mettre leur poubelle au ramassage en même temps. Mr NICOLAS pense que la communication avec les communes n'a pas été suffisante et que l'organisation est donc délicate puisque la commune ne contrôle pas toute la procédure. Mr CHAZALON estime que le projet est intéressant de façon globale mais que la période de flottement avant la mise en place définitive va être difficile.
- **Dossier Moulines** : Mr le Maire rappelle au conseil les problèmes récurrents de voisinage au village de Moulines. Il dit avoir rencontré les personnes concernées à de nombreuses reprises et leur avoir demandé de fournir tous les documents officiels en leur possession afin d'éclaircir de nombreux points. A ce jour, une seule famille a répondu à cette demande formulée il y a plusieurs mois. Il présente ensuite les différents problèmes à l'origine des tensions. Il suggère d'essayer de régler les différends entre les habitants en leur soumettant des propositions concrètes et en engageant une procédure à l'amiable dans le but de débloquer une situation qui devient de plus en plus délicate. Il propose de traiter la question de façon globale en procédant à des échanges ou à des ventes de terrains. Les membres du conseil estiment que la libre circulation doit pouvoir être garantie sur tous les chemins ruraux et sur le domaine public en général. Ils sont favorables au lancement d'une

procédure amiable mais demandent à Mr le Maire de préciser aux parties que si cette solution n'aboutissait pas, une procédure d'utilité publique serait lancée afin de pouvoir ouvrir tous les chemins ruraux. Mr le Maire rappelle également que le domaine public est inaliénable et indique qu'un courrier sera envoyé aux habitants afin de préciser les propositions faites par la commune. Une date butoir sera aussi fixée.

- **Problème de déneigement** : Mr PANNEFIEU tient à faire part de soucis de déneigement survenus dans la journée au lotissement de la Fuye. Mr MOUNIER répond qu'il en a été effectivement informé mais seulement à 17 heures. Le service technique a dû faire face à une situation exceptionnelle. Il tient tout de même à préciser que les agents en astreinte ont commencé leur journée à 4 heures 30 pour faire face à cette chute de neige soudaine et que trois véhicules ont procédé au déneigement toute la journée. Il déplore vivement l'attitude de certaines personnes peu compréhensives et parfois incorrectes et rappelle que le personnel communal, que ce soit au service technique ou au service administratif, doit être respecté.

Dates diverses :

- Repas des aînés ruraux le 2 décembre
- Conférence sur l'histoire de l'autobus le 7 décembre
- Fête de la Sainte Barbe le 8 décembre
- Marché de Noël le 9 décembre au boulodrome
- Spectacle de Noël pour les scolaires le 21 décembre
- Feu de Noël le 24 décembre

Prochain conseil le jeudi 20 décembre 2012 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.